



ALLIANCE HÔPITAL
SNAM-HP & CMH



Syndicat National des Médecins, Chirurgiens,
Spécialistes, Biologistes et Pharmaciens des
Hôpitaux Publics



Coordination
Médicale
Hospitalière

« Régulation de l'installation des médecins : Alliance-Hôpital (SNAM-HP & CMH) s'engage pour la défense des hôpitaux publics »

Le 14 avril 2025

Le 2 Avril dernier, les députés ont voté un article limitant l'installation des médecins libéraux au prétexte de lutter contre les déserts médicaux.

Alliance-Hôpital (regroupant le SNAM-HP et la CMH) a immédiatement réagi pour alerter le grand public d'une telle mesure contre-productive qui risquerait de majorer encore plus les trop nombreuses contraintes que tous les médecins subissent, libéraux et hospitaliers. Dans une tribune publiée dans le journal *Le Monde* daté du 15 avril 2025, nous alertons les Français de ce que nous, professionnels des hôpitaux publics savons depuis malheureusement trop longtemps : les premiers déserts médicaux sont les hôpitaux publics eux-mêmes !

Nous rappelons ainsi pour tous nos concitoyens le nombre dramatique, et en augmentation constante, de postes de praticiens vacants qui explose : plus d'un poste sur trois non pourvu, chiffre global qui cache une réalité encore plus sombre pour certaines spécialités particulièrement en tension comme la psychiatrie, l'anesthésie-réanimation ou la radiologie, alors même qu'elles sont structurantes pour l'ensemble de l'hôpital.

La pénurie devient la norme à l'hôpital et nous rappelons que ce n'est pas en ciblant les jeunes médecins à l'issue de leur formation que nous lutterons contre la désaffection des services hospitaliers. Nous, médecins hospitaliers, nous voulons des postes attractifs, des effectifs à la hauteur des besoins, au sein d'hôpitaux (centres hospitaliers et CHU) nous permettant de remplir notre mission auprès de la population qui nous fait confiance. Nous refusons la maltraitance institutionnelle qui se diffuse en cascade au sein d'hôpitaux sur-administrés et sous-gérés.

Dès lors, nos revendications ne sont que justice :

- Une défense de toutes les disciplines sans exception et de tous les statuts, titulaires ou contractuels, hospitaliers ou hospitalo-universitaires.
- Un temps de travail choisi, respectueux de la vie personnelle, permettant de concilier engagement professionnel et équilibre de vie.
- Une juste rémunération du travail, en journée et lors des gardes et astreintes, avec reconnaissance de la 5ème plage pour les gardes.
- Une protection sociale et de prévoyance digne de ce nom.
- Une valorisation de l'innovation, de la pertinence et de la qualité des soins, avec une formation réelle, accessible et appropriée, pour une FMC véritable tout au long de la carrière.
- Une facilitation des exercices professionnels pour ceux qui le souhaitent lors du cumul-emploi retraite, tenant compte de l'ancienneté et de l'expérience.

La tension majeure sur l'état réel de nos hôpitaux et de notre système de soins en ces temps de crise est telle que nous avons considéré que notre devoir était d'exposer au grand jour l'impérieuse nécessité des mesures à prendre en faveur des soignants de l'hôpital public, de manière systémique et non pas simplement symptomatiques ou démagogiques.